

REGISTRE DES DELIBERATIONS

22 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin à 20h30.

Le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Président de séance :

Alain SALOMON, Maire

Présents :

Eric WERDENBERG, Thierry DAGUET, Christiane LEFEVRE, **Adjointes**
Khalid BARRAMOU (arrivé à 20h54), Frédéric BURGUN, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Chantal LOUIS, Florine MERVILLE, Guillaume REGISSEUR, Jean-Jacques SANDERRE, Noémie SAUDIN, **Conseillers municipaux**

Excusés ayant donné pouvoir :

Richard MARMET avec pouvoir à Thierry DAGUET
Alain WEICK avec pouvoir à Christiane LEFEVRE

Excusés :

Absents Alban DIFFALAH

Les membres du Conseil étant réunis ;

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Thierry DAGUET est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE le compte rendu de séance du 27 avril 2021

PERSONNEL

Création d'un emploi permanent dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants
(cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3-3° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Cette délibération annule et remplace partiellement (création d'un poste à 17h30 uniquement) la délibération D103-2019-23.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 34 et 3-3-3° ;
Vu la demande de saisine du Comité Technique faite le 8/06/2021

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- la création, à compter du 1er juillet 2021, d'un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie, à temps non complet pour 17h30 hebdomadaires,
- que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 1 000 habitants (article 3-3-3° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984),
- que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans, au-delà le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée,
- que l'agent devra justifier d'une expérience professionnelle solide dans le domaine du secrétariat de mairie, et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des

- fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,**
- **que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets 2019-1414 du 19 décembre 2019 et 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics**
 - **que les crédits correspondants seront inscrits au budget**

C.C.A.S.

Demande de l'Union des Allocations Familiales pour une participation financière

Monsieur le Maire expose,

L'Union des Allocations familiales (UDAF 90) sollicite la commune pour une aide financière de 340 euros pour la prise en charge des frais d'expertise médicale du Docteur MONNIER, sollicités afin d'obtenir auprès de Madame le Juge des Tutelles une mesure de Tutelle pour M. SCARINGELLA et de curatelle renforcée pour Madame SCARINGELLA.

Ces mesures seront prononcées à l'issue de leur mesure actuelle de sauvegarde de justice, en juin 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix contre et 1 abstention, décide,

- **DE NE PAS DONNER de suite favorable à la demande de l'Union des Allocations Familiales (UDAF 90)**

Questions diverses

**ATELIER ET EXTENSION
SALLE DU CONSEIL** Le cabinet SOLMON a été retenu

ECOLE MATERNELLE Un nouvel aspirateur a été acheté. Lors du prochain budget, prévoir la reprise de l'étanchéité du toit

Arrivée de Khalid BARRAMOU à 20h54

ENVIRONNEMENT Rue des Soiras, écoulement d'eau sur la commune d'Offemont – prendre contact avec l'ONF

CABANE FORET Khalid BARRAMOU regrette que la cabane en forêt ait été détruite par les gardes-nature, sans concertation préalable. Monsieur le Maire indique que toute construction sans autorisation est illégale.

MISE EN PLACE DU CET Khalid BARRAMOU indique que la délibération concernant la mise en place du CET n'est pas conforme à la loi, en ce qui concerne la monétisation des jours. Monsieur le Maire indique qu'une vérification des textes sera effectuée. Réponse sera apportée lors du prochain conseil municipal

ABRIS-BUS Thierry DAGUET signale que deux abris-bus devront être changés. Khalid BARRAMOU propose de prendre contact avec la ville de Belfort pour récupération éventuelle d'abris-bus. A prévoir au BP 2022

RUCHES Il conviendra de rechercher un nouvel emplacement pour le rucher communal après la récolte du miel

VETRIGNE INFOS Distribution début juillet

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, le(s) jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 21h33

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 27 JUILLET 2021

Alain SALOMON

Eric WERDENBERG

Thierry DAGUET

Christiane LEFEVRE

Chantal LOUIS

Florine MERVILLE

Alain WEICK

Khalid BARRAMOU

*Absent avec procuration à
Christiane LEFEVRE*

Richard MARMET

*Absent avec procuration à Thierry
DAGUET*

Frédéric BURGUN

Guillaume REGISSE

Stéphanie GRANDGUILLAUME

Noémie SAUDIN

Alban DIFFALAH

Jean-Jacques SANDERRE

ABSENT